

Chèque annuel de formation

Rapport 2004

République et Canton de Genève
Département de l'instruction publique
OFPC Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue

Rapport établi par Grégoire Evéquoz
Directeur général

Juin 2005

Introduction

Le chèque annuel de formation [CAF] a été introduit dans le canton de Genève en janvier 2001. Il a pour but d'encourager les adultes à améliorer leur niveau de formation, à développer leur culture générale ou leurs qualifications professionnelles.

Ce rapport répond aux exigences de l'article 12, alinéa 2, de la Loi sur la formation continue des adultes (C2 08). Il a pour objectif d'informer le Grand Conseil sur l'utilisation du CAF.

La présente analyse s'appuie sur les éléments suivants :

- Les principales caractéristiques du public ayant bénéficié du Chèque annuel sur la base de la statistique 2004. (*Annexe 1*)
- Les statistiques de l'offre globale de formation continue dans le canton et la part des cours payés au moyen du Chèque annuel. (*Annexe 2*)

Les chèques délivrés en 2004

Caractéristiques du public

Voir Annexe 1

Poursuite de l'accroissement de la demande

Remarque : depuis le 1^{er} janvier 2001, l'introduction du Chèque annuel de formation permet d'acquérir des informations très utiles, inexistantes jusqu'ici, sur les caractéristiques des adultes qui se forment dans le canton de Genève.

4'359 demandes de CAF ont été enregistrées en 2004 (2'977 en 2003) : 3'192 d'entre elles (2'272 en 2003) ont été acceptées, soit 73% des demandes. L'augmentation des demandes de Chèques enregistrée en 2003 s'est poursuivie et accentuée : +46% en 2004, +30% entre 2002 et 2003. Il en va de même pour les demandes acceptées : +40% en 2004, +34% entre 2002 et 2003.

La valeur moyenne de chaque CAF délivré est de Fr. 658.–, soit Fr. 92.– de moins que la valeur maximale du Chèque. Ceci s'explique par le fait que, pour la plupart des formations suivies par les bénéficiaires d'un Chèque, les taxes d'inscription sont inférieures à Fr. 750.–, en particulier pour les cours de langues (*voir plus loin*) qui représentent 56% des cours demandés. Il apparaît aussi que des personnes (12% de l'ensemble des bénéficiaires, chiffre identique à 2003) ont demandé et obtenu plusieurs Chèques pour le financement de cours différents.

Une majorité de femmes

Concernant l'âge et le sexe, les chiffres enregistrés depuis 2001 se confirment. Les femmes sont majoritaires (60%); ce sont toujours les personnes âgées de 26 à 45 ans qui sont les plus nombreuses (66%). Quant à la nationalité des demandeurs, 60% sont d'origine suisse (+8 points par rapport à 2003); 40% d'origine étrangère (-8 points) : Europe (20%), Afrique (10%), Amérique latine (6%), Asie (5%).

Evolution du % de personnes sans qualifications

Une proportion importante de personnes n'ayant pas dépassé le niveau de fin de scolarité obligatoire (26% en 2004, contre 16% en 2001, 18% en 2002, et 17% en 2003) a bénéficié d'un Chèque annuel de formation. La proportion s'accroît et se situe ainsi 6 points au-dessus de celle que l'on retrouve dans

**Moins de personnes
ayant suivi une
formation
au cours des 12
derniers mois**

la population active à Genève (20%). Cette évolution est tout à fait remarquable quand on observe que la plupart des études montrent que les personnes sans qualifications sont presque toujours, et nettement, sous-représentées dans les dispositifs de formation qui ne leur sont pas réservés.

En 2004, 85% des personnes ayant obtenu un CAF n'avaient pas suivi une formation au cours des douze mois précédents. Elles étaient 86% en 2003, 83% en 2002 et 78% en 2001. Cette proportion confirme l'impact du Chèque annuel de formation en faveur du public le moins engagé dans la formation continue.

**Langue et
informatique
en tête**

Concernant les domaines de formation, les langues, l'informatique, la gestion & administration restent en tête dans des proportions stables (*langues: 56% en 2004 et 2003; 53% en 2002. Informatique: 12% en 2004 et 2003; 16% en 2002. Gestion & administration: 12% en 2004, 11% en 2003, 12% en 2002*). A eux seuls, ces trois domaines constituent toujours 80% de la demande en 2004.

**Améliorer
sa situation
personnelle et
professionnelle**

31% des personnes disent se former pour améliorer leur situation professionnelle (34% en 2003, 24% en 2002); 19% pour améliorer leur situation personnelle (20% en 2003, 23% en 2002). Dans 20% des cas (17% en 2003, 20% en 2002) les raisons pour suivre une formation sont liées à la recherche d'un emploi. Ces chiffres doivent être interprétés en tenant compte que les personnes en formation, demandeuses d'emploi et inscrites au chômage, ne bénéficient pas du Chèque annuel si leur formation est déjà financée par l'assurance chômage. Une proportion non négligeable des personnes en formation pour retrouver un emploi n'est donc pas représentée dans les chiffres du présent rapport. Des motivations telles que l'obtention d'un titre officiel ou le développement de la culture générale se maintiennent à des niveaux proches de 10%.

Les institutions de formation: le meilleur vecteur d'information

En 2004, les institutions de formation tiennent toujours le rôle le plus important pour dispenser les informations relatives au Chèque. Dans 37% des cas (*40% en 2003, 47% en 2002*), ce sont elles qui ont conseillé aux personnes de solliciter cette mesure. Le recul observé par rapport aux années antérieures confirme l'impact croissant des autres vecteurs d'information, celui des médias (*11% en 2003; 15% en 2004*) et d'Internet (*1,6% en 2003; 3,5% en 2004*) notamment.

L'impact des informations fournies par les organisations professionnelles ou les services sociaux reste limité (*respectivement 1,3% et 2,4% en 2003; 1,3% et 1,9% en 2004*).

Traitement des demandes: délais plus longs

Pour le traitement administratif des demandes, la Loi fixe un délai de trois jours. En 2004 comme en 2003, ce délai a été respecté dans 41% des cas (*37% en 2003; 40% en 2002*). Les causes principales des délais constatés en 2002 et 2003 – introduction de nouvelles règles de taxation fiscale, problèmes rencontrés lors des vérifications liées au revenu des personnes – ont vu leurs effets amplifiés par l'augmentation considérable du nombre de demandes à traiter (*+46% par rapport à 2003*).

Davantage d'institutions sollicitées

On constate une répartition des Chèques dans un nombre croissant d'institutions formatrices (*58 institutions, 46 en 2003, 40 en 2002*). 46% des personnes sollicitent l'IFAGE pour leur action de formation (*51% en 2003; 64% en 2002*), devant l'Ecole club Migros (*11% en 2004, 7.6% en 2003, 3.2% en 2002*) et l'Université ouvrière de Genève (*9% en 2004, 12% en 2003, 11% en 2002*).

Le chèque annuel de formation et l'offre globale de formation

Voir Annexe 2

Parallèlement aux informations recueillies auprès des personnes, l'OFPC Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue procède à une enquête auprès des institutions et établissements de formation (*cf. Annexe 2*). Cette enquête permet d'analyser l'évolution de l'offre de formation continue dans le canton et d'établir des analyses plus précises sur les modes d'utilisation du Chèque. Les institutions sont tenues de communiquer le nombre total de cours – accessibles ou non au CAF – offerts pendant l'année, ainsi que le nombre de personnes inscrites à ces actions de formation.

En dépit des progrès réalisés par les institutions pour fournir les données demandées, c'est davantage l'évolution des chiffres qui doit être considérée plutôt que leur valeur absolue dont la représentation est parfois imprécise. Certaines institutions comptabilisent par exemple des cours là où d'autres considèrent les unités capitalisables ou les modules qui les composent; telle institution comptabilise des chiffres réels là où telle autre présente des estimations.

En 2004, 87 institutions (76 en 2003) étaient enregistrées comme offrant des cours dont la taxe d'inscription pouvait être acquittée au moyen d'un Chèque annuel de formation. 66 d'entre elles ont retourné le questionnaire qui leur avait été adressé (*soit 76% en 2004, 68% en 2003, 56% en 2002*). Ces 66 institutions représentent l'essentiel de l'offre (85% des cours pour lesquels des demandes de Chèque annuel ont été acceptées) et la quasi-totalité des cours fréquentés par les bénéficiaires d'un CAF (98%).

Malgré des rappels systématiques, 21 institutions n'ont pas fourni de données. 13 d'entre elles n'ont pas répondu pour des motifs divers (*faillite, cours offerts non réalisés, absence de bénéficiaires de CAF dans les cours*); 8 n'ont pas fourni de motifs.

**Près d'un quart
des cours offerts
peuvent donner
droit au Chèque**

**Inscriptions payées
avec le Chèque**

**Forte proportion
de Chèques dans le
domaine technique
et de l'artisanat,
ainsi que dans le
domaine artistique**

14'497 cours ont été offerts en 2004 par les institutions qui ont retourné le questionnaire (12'072 en 2003, 11'698 en 2002). En 2004, 3'868 d'entre eux, soit 27%, pouvaient donner droit au Chèque annuel (3'509/29% en 2003, 3'484/30% en 2002).

Selon les institutions qui ont répondu à notre questionnaire, au total près de 122'000 inscriptions, accessibles – ou non – au financement par un CAF, ont été enregistrées (116'000 en 2003). De ces inscriptions, près de 37'000 concernaient des cours donnant droit au Chèque, soit 30% (33% en 2003 et 2002). Dans 7% des cas (5,5% en 2003, 4% en 2002), ces inscriptions ont été financées au moyen d'un CAF.

C'est dans les domaines Technique & artisanat et Artistique que la proportion de Chèques utilisés est la plus importante (*respectivement 31% et 44%*). Ces proportions doivent toutefois être relativisées, dans la mesure où le nombre de CAF enregistré dans ces domaines (*respectivement 95 et 39*) est très inférieur à celui des CAF utilisés dans d'autres secteurs, notamment les domaines linguistique (1'545) et informatique (350). L'importance et l'évolution de ces proportions révèlent aussi l'impact sur les chiffres de l'évolution de l'offre de l'Ifage: à lui seul, cet Institut accueille près de la moitié des bénéficiaires de CAF (46% en 2004; 51% en 2003; 64% en 2002).

Les secteurs Santé (14,9% des inscriptions payées avec le Chèque en 2004; 10,5% en 2003; 8,9% en 2002), Gestion & administration (9,7% en 2004; 5,4% en 2003; 4,5% en 2002) et Social (9,1% en 2004; 7,9% en 2003; 2,9% en 2002), sont de plus en plus fréquentés par les bénéficiaires de CAF.

Le secteur Tourisme, hôtellerie & restauration confirme un recul du % de fréquentation par les bénéficiaires de CAF (5.4% en 2004; 5.8% en 2003; 7.1 % en 2002).

**Importante
attractivité des
formations donnant
accès à des titres**

Plus de 7'700 inscriptions ont été réalisées dans des formations aboutissant à des certificats (*officiellement reconnus*) ou des diplômes (*officiellement reconnus ou non*). Pour ces formations, la proportion de personnes faisant appel au Chèque est de 9,5%.

L'analyse montre que près de 28% (15% en 2003) de la population qui utilise un Chèque obtient un titre à l'issue de sa formation. Cette proportion est de 20% (8% en 2003) pour les personnes non bénéficiaires d'un Chèque. L'évolution de ces valeurs par rapport à l'année 2003 est singulière du point de vue statistique. Elle pourrait en particulier être davantage attribuable à un meilleur recensement (*lié notamment aux exigences de la certification eduQua, obligatoire depuis 2004 pour les institutions percevant des subsides publics*) qu'à l'augmentation réelle du nombre de personnes qui ont obtenu un titre à l'issue de leur formation. En conséquence, on restera réservé quant à la valeur absolue de l'écart entre 2003 et 2004. On retiendra en revanche que les chiffres fournis par les institutions de formation montrent qu'en proportion, les bénéficiaires de CAF obtenant un titre à l'issue de leur formation sont plus nombreux que les non bénéficiaires (+40%).

**Peu de formations
de longue durée**

La proportion de Chèques utilisés pour des cours de plus de 100 heures est de 3,8% (2,9% en 2003; 1,6% en 2002).

Pour les cours de courte durée (moins de 50h), cette proportion est de 11,8% (10% en 2003; 8% en 2002).

Dans une mesure moindre que les années précédentes, le CAF est peu utilisé pour les formations de longue durée. Pour interpréter cet écart, on considérera le fait que plus les personnes sont inscrites dans des formations de longue durée, plus elles peuvent bénéficier d'autres aides individuelles (*chéquier 41, allocations d'étude, remboursement de taxes, prises en charge dans le cadre de l'assurance chômage*).

Remarque générale relative à la différence observée entre le nombre de demandes de Chèques acceptées par l'administration (cf. Annexe 1) et le nombre de Chèques utilisés, enregistré auprès des Institutions (cf. Annexe 2): des demandes acceptées à la fin de l'année 2004 donnent lieu à des Chèques qui seront comptabilisés par les Institutions en 2005, ceci dans un contexte où le nombre de demandes annuelles de CAF acceptées est en croissance.

Motifs de non-utilisation du chèque

Evolution des intentions exprimées suite à une demande d'information

Rappel des conclusions principales suite à trois sondages effectués (*respectivement de novembre 2001 à janvier 2002, de septembre 2002 à janvier 2003, de décembre 2003 à mars 2004*) auprès des personnes venues s'informer à l'OFPC sur le Chèque annuel de formation (*cf. rapports précédents*).

Les personnes interrogées expriment en majorité leur intention de faire une demande (40% en 2002/3, 69% en 2003/4)

Une minorité de personnes disent qu'elles ne feront pas de demande (27% en 2002/3, 6% en 2003/4).

Près d'un tiers des personnes ne savent pas ou n'ont pas exprimé leur intention (33% en 2002/3, 25% en 2003/4).

Ces fortes évolutions entre 2002 et 2003/4 sont sans conteste dues à celles de la population interrogée d'une année sur l'autre. Pour l'expliquer, nous privilégions l'hypothèse selon laquelle la population est de mieux en mieux informée au fil des années. On constate notamment que la population qui s'adresse en 2003/4 à l'administration pour s'informer sur le Chèque ne comprend plus de personnes n'ayant pas droit au CAF. Cette population était de 32% en 2002/3.

Une analyse plus approfondie des chiffres révèle par ailleurs que les réponses sont semblables à 10% près selon que les personnes déclarent bénéficier ou non de qualifications reconnues.

Démarche des personnes motivées principalement par leur emploi actuel

Lors du dernier sondage (2003/4) 40% des personnes affirment qu'elles ont le projet de se former pour des motifs liés à leur emploi; 25% déclarent que leur projet n'est pas lié à leur emploi; 35% ne savent pas ou ne répondent pas.

Une absence de projets

Lors du dernier sondage, 60% des personnes qui déclarent ne pas savoir ce qu'elles feront n'ont pas encore de projet. Elles confirment que le dispositif lui-même les motive mais qu'elles ont encore besoin d'informations et de conseils avant de choisir et de s'engager dans une action de formation.

**Des hésitations
financières**

Une minorité de personnes, en forte diminution au fil des ans (*près de 20% en 2002/3, 3% en 2003/4*), dit hésiter quant à entreprendre une formation pour des raisons financières. Une meilleure adéquation de l'offre avec les besoins, ainsi que l'incidence évoquée précédemment de l'information préalable dont bénéficie la population interrogée, expliquent probablement l'essentiel de l'écart constaté entre les deux derniers sondages (*2002/3 et 2003/4*).

**L'utilité du
Chèque pour
l'encouragement
à la formation**

Près d'un tiers des personnes interrogées affirment que sans l'octroi du Chèque, elles n'auraient pas suivi une formation (*21% en 2002/3, 27% en 2003/4*). 36% (*24% en 2003/3, 24% en 2002/3*) répondent que le Chèque n'est pas pour elles déterminant. Lorsque l'on pose la question de manière générale, près de 9 personnes sur 10 pensent que le Chèque est une mesure qui, en tant que telle, encourage les adultes à se former. 60 % des personnes expriment que la formation qu'elles veulent suivre accroît leurs chances de trouver un nouvel emploi.

Commentaires

La forte évolution de la demande de CAF observée les années précédentes s'est poursuivie en 2004. Les sondages réalisés par l'administration (*voir rapports précédents*) montrent que dans près de deux cas sur trois, le Chèque, par son attraction financière, incite à suivre un cours et génère un projet de formation qui n'était pas – ou peu – préexistant.

En 2004, les personnes faiblement qualifiées ou ne présentant pas de qualifications reconnues en Suisse, utilisent le Chèque dans une proportion supérieure (26%) à la place qu'elles occupent dans la population genevoise (20%). Cette proportion est considérable dans la mesure où, tant sur le plan local qu'europpéen, les études et témoignages montrent que ces personnes se forment moins que les autres. Et moins encore à leur initiative.

Ce résultat confirme les raisons principales exprimées les années précédentes :

- Le dispositif mis en place à Genève ne se limite pas à la distribution des Chèques aux ayants droit : une structure de conseil et d'accompagnement intervient au moment où les personnes qui en ont besoin en font la demande.
- Le Chèque annuel de formation et l'offre de formation correspondante ne sont pas réservés aux personnes sans qualifications reconnues. En conséquence, ces personnes ne sont pas stigmatisées lorsqu'elles s'engagent dans une action de formation ; elles ne sont pas identifiées comme différentes des autres, mais elles s'inscrivent dans un environnement et un dispositif pédagogiques aussi incitatifs que valorisants.
- Le Chèque privilégiant la demande, l'offre évolue et s'adapte sur le plan qualitatif et quantitatif, ceci pour répondre à un maximum de besoins, notamment à ceux des personnes peu ou pas qualifiées, ou sans qualifications officiellement reconnues. Les exigences cantonales en matière de qualité – la certification eduQua est obligatoire dès 2004 pour figurer sur la liste des institutions offrant des cours donnant droit au Chèque – accompagnent cette évolution.

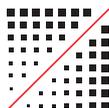
N.B. Les personnes en formation, demandeuses d'emploi et inscrites au chômage, ne bénéficient pas du Chèque annuel si leur formation est déjà financée par l'assurance chômage. En conséquence une part non négligeable des adultes en formation n'est pas représentée dans les chiffres du présent rapport.



Annexes

- | | |
|----------|--|
| Annexe 1 | Statistiques annuelles |
| Annexe 2 | Données recueillies
auprès des institutions |

Juin 2005



Annexe 1

Chèque annuel de formation Statistiques annuelles

Année 2004

Juin 2005

Sommaire

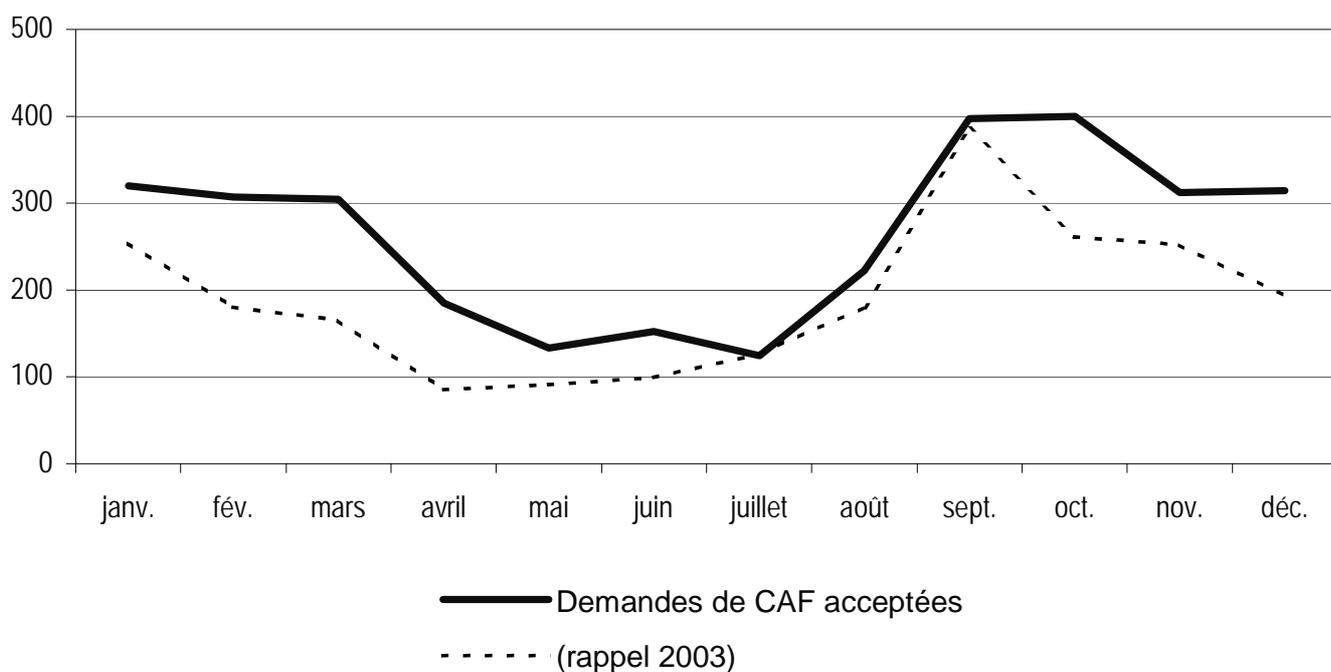
Nombre total de demandes et nombre total de demandes acceptées _____	5
Qui sont les personnes qui bénéficient d'un chèque annuel de formation ?	
Sexe _____	7
Age _____	8
Nationalité _____	9
Situation professionnelle _____	10
Dernier niveau de formation acquis _____	11
Secteur d'activité professionnelle _____	12
Domaine de formation _____	13
Action de formation suivie au cours des 12 derniers mois _____	14
Motif de la demande de chèque annuel de formation _____	15
Comment obtiennent-elles un chèque annuel de formation ?	
Provenance de l'information _____	16
Centre où la demande a été saisie _____	
Durée du traitement administratif _____	18
Dans quelles institutions ?	
Formations suivies par institution _____	19

NB : Les pourcentages supérieurs à 10% présentés dans les tableaux sont arrondis à l'unité la plus proche (les sommes totales des pourcentages sont égales à 100 % à 1% près). Des répartitions en % totalisant l'ensemble des chiffres enregistrés du 1^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2004 sont représentées en grisé et en arrière plan des répartitions enregistrées du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004.

Nombre total de demandes et nombre total de demandes acceptées

Demandes	janv.	fév.	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.	total
d'informations	220	262	196	272	245	254	209	418	529	475	498	295	3873
année 2003	343	285	246	227	188	225	223	302	471	335	315	188	3348
année 2002	426	372	222	226	180	211	266	338	501	329	157	135	3363
année 2001	344	380	437	266	264	204	249	322	499	369	348	206	3888
de chèques	428	386	398	245	177	206	180	299	547	603	429	461	4359
année 2003	312	226	207	109	128	124	171	222	501	335	340	302	2977
année 2002	191	161	188	154	98	103	120	177	412	273	195	211	2283
année 2001	16	66	103	46	70	87	76	78	245	193	155	104	1239
acceptées	319	305	304	182	132	152	124	223	399	407	319	326	3192
année 2003	254	180	165	85	91	99	126	180	386	261	252	193	2272
année 2002	144	124	150	119	78	79	85	144	265	186	158	164	1696
année 2001	11	55	81	40	64	70	68	64	208	163	123	81	1028

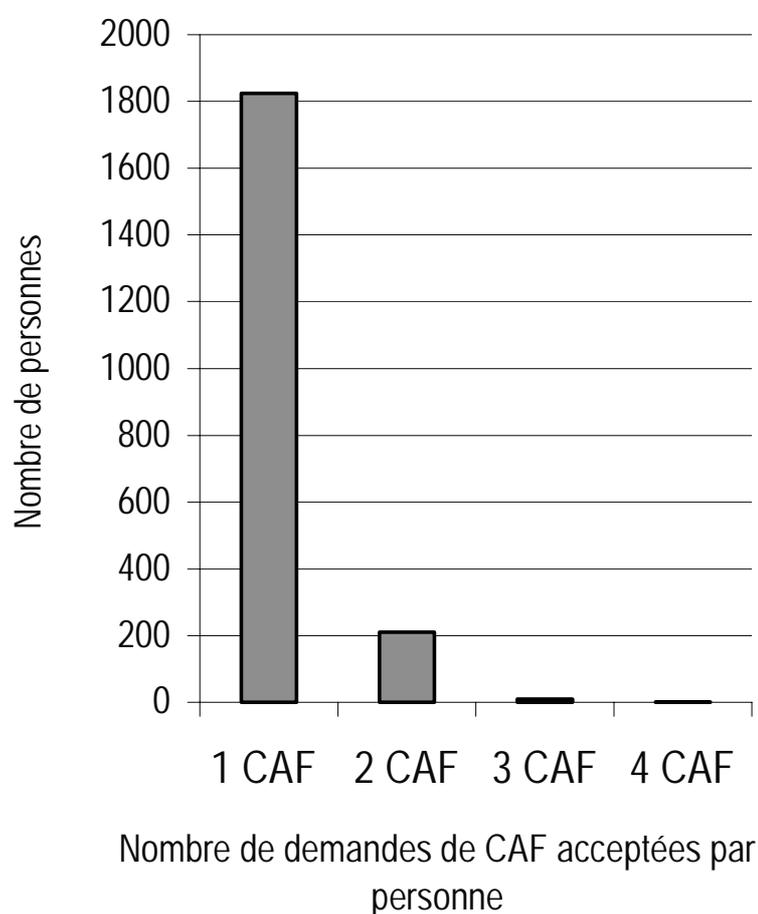
Demandes acceptées : 3192 (73% des demandes)



Remarque : les écarts supérieurs correspondent aux débuts des années civiles et scolaires.

Nombre total de demandes et nombre total de demandes acceptées

Nombre de demandes acceptées par personne		
Nombre de CAF	Nombre de personnes	%
1 CAF	2504	88%
2 CAF	300	11%
3 CAF	28	1%
4 CAF	1	0,04%



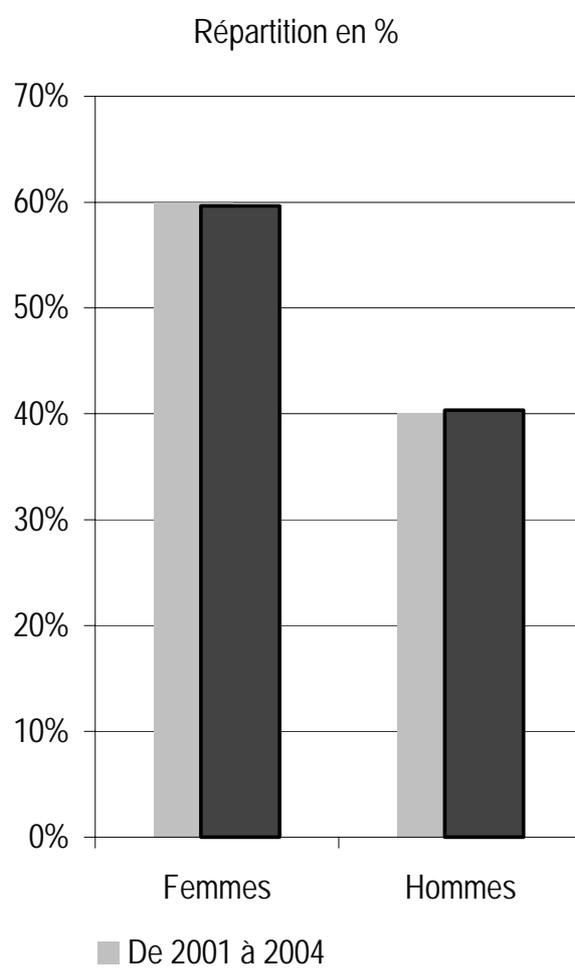
Nombre total de personnes : 2833

Montant moyen des chèques annuels de formation (CAF) : SFr. 658.-

(Fr. 327 en 2001, Fr. 569.- en 2002, Fr. 627.- en 2003)

Demandes acceptées selon le sexe

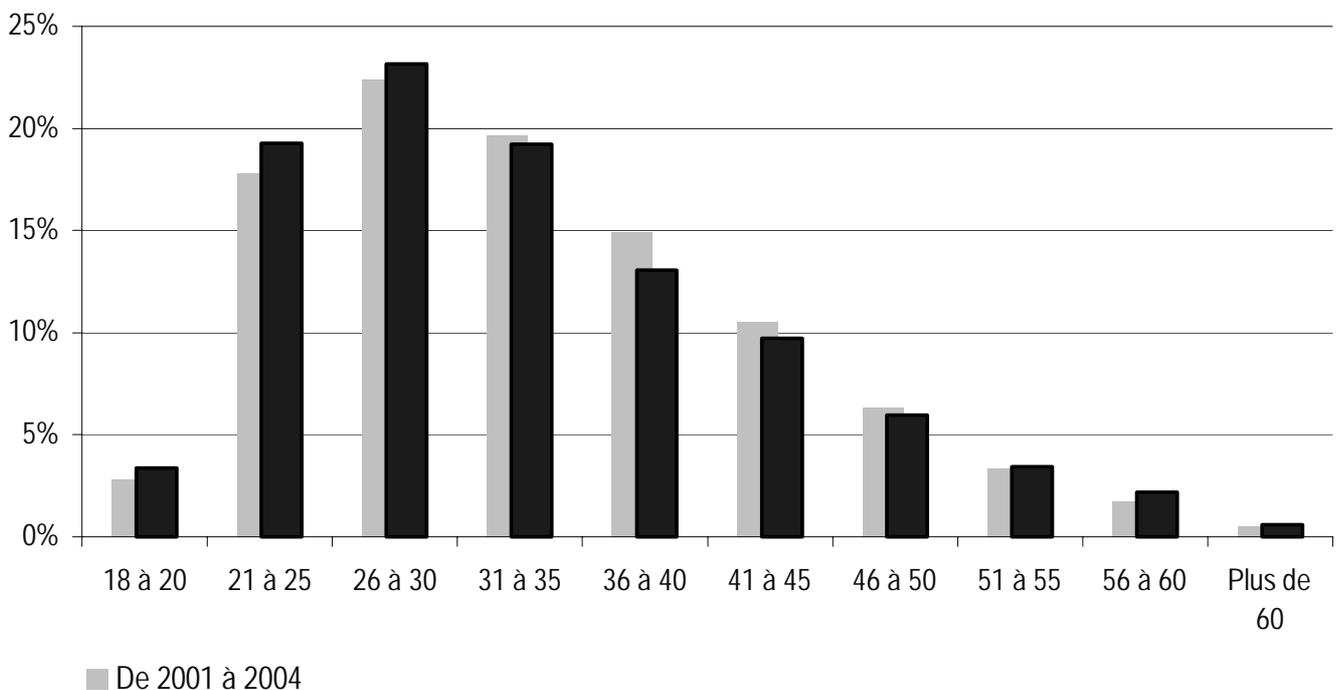
Femmes	1908	60%
Hommes	1284	40%
Total	3192	%



Demandes acceptées selon l'âge

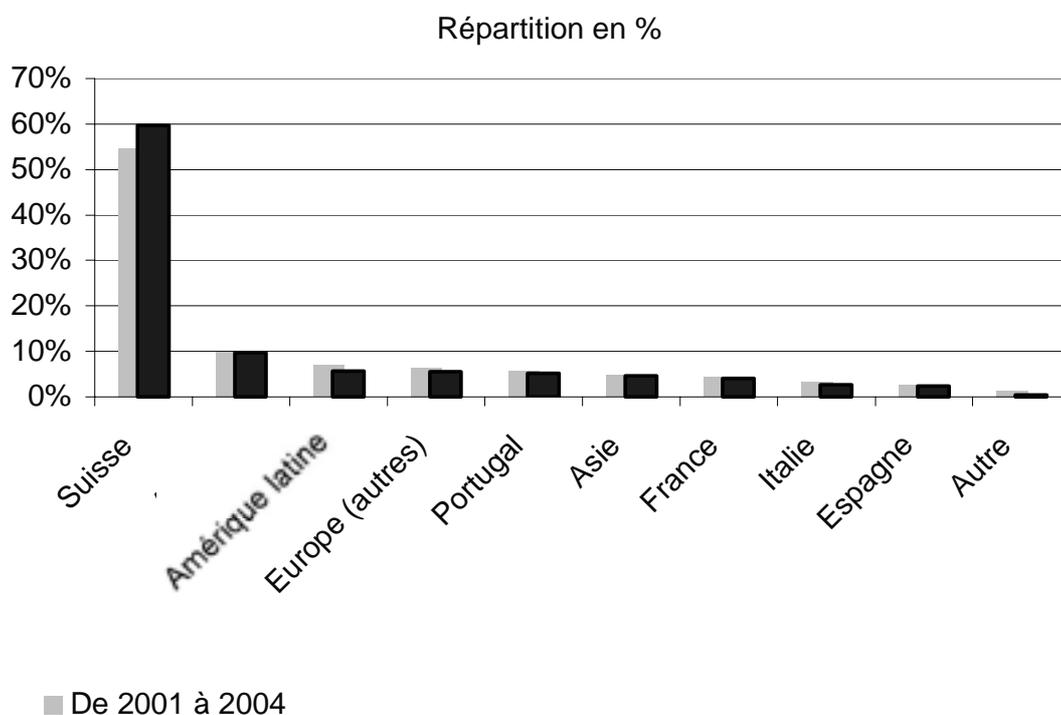
Ages	Nombre	%
18 à 20	83	2,60%
21 à 25	582	18%
26 à 30	758	24%
31 à 35	618	19%
36 à 40	425	13%
41 à 45	326	10%
46 à 50	190	6%
51 à 55	115	3,6%
56 à 60	72	2,3%
Plus de 60	20	0,6%
Total	3189	(100%)
Non exprimé	3	

Répartition en %



Demandes acceptées selon la nationalité

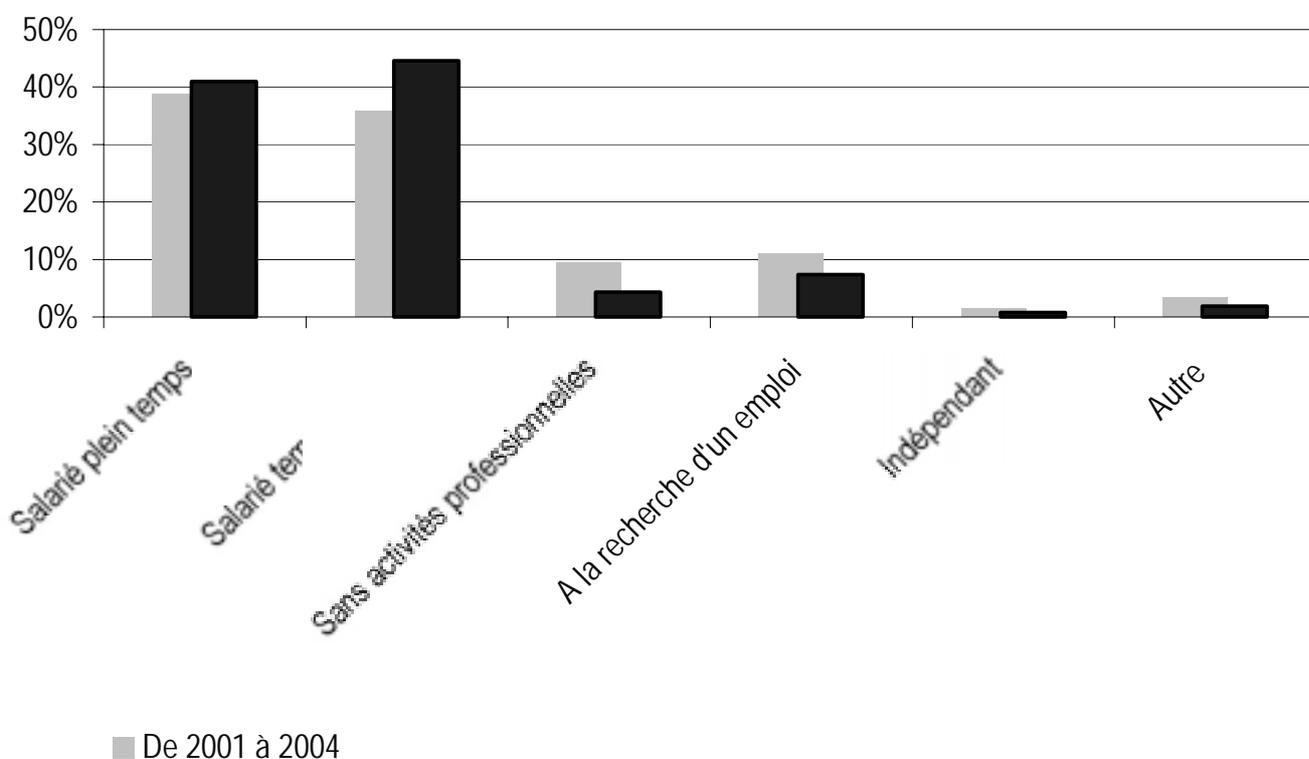
Nationalité	Nombre	%
Suisse	1635	60%
Afrique	264	10%
Amérique latine	155	5,7%
Europe (autres)	154	5,7%
Portugal	142	5,2%
Asie	131	4,8%
France	114	4,2%
Italie	74	2,7%
Espagne	65	2,4%
Autre	10	0,4%
Total	2744	(100%)
Non exprimé	448	



Demandes acceptées selon la situation professionnelle

Situation	Nombre	%
Salarié plein temps	767	41%
Salarié temps partiel	822	44%
Sans activités professionnelles	81	4,4%
A la recherche d'un emploi	135	7,3%
Indépendant	15	0,8%
Autre	34	1,8%
Total exprimé	1854	(100%)
Non exprimé	1338	
Total	3192	

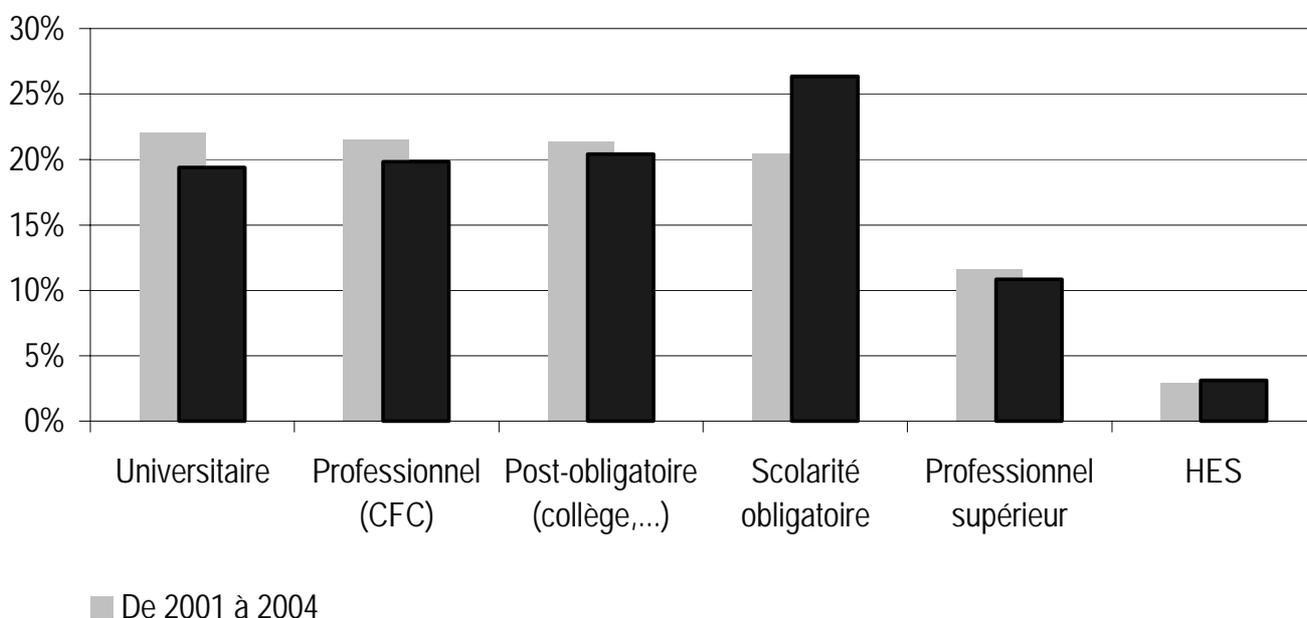
Répartition en %



Demandes acceptées selon le dernier niveau de formation acquis

Niveau de formation	Nombre	%
Universitaire	364	19%
Professionnel (CFC)	367	20%
Post-obligatoire (collège...)	379	20,5%
Scolarité obligatoire	485	26%
Professionnel supérieur	199	11%
HES	60	3,2%
Total exprimé	1854	(100%)
Pas de réponse	1338	
Total	3192	

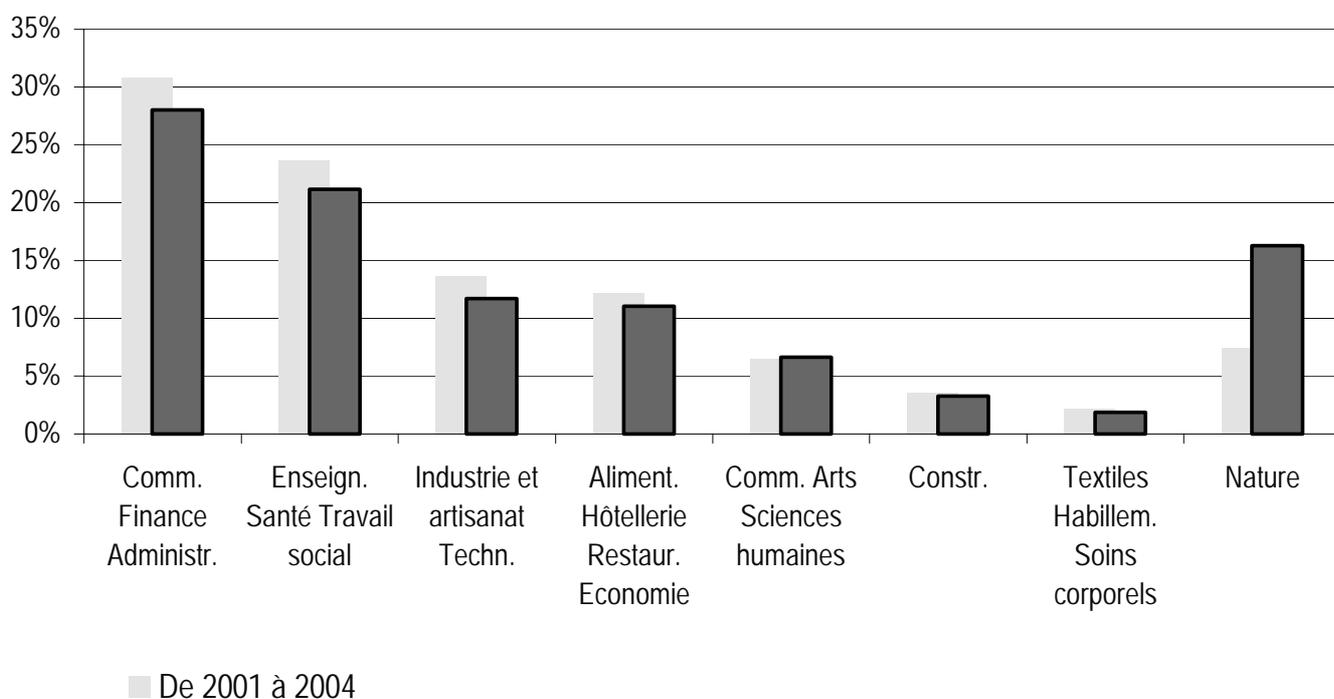
Répartition en %



Demandes acceptées selon le secteur d'activité professionnelle

Secteur d'activité	Nombre	%
Commerce, Finance, Administration	418	28%
Enseignement, Santé, Travail social	316	21%
Industrie et artisanat, Technique	175	11%
Alimentation, Hôtellerie, Restauration, Economie	165	11%
Communication, Arts, Sciences humaines	99	6,6%
Construction	49	3,2%
Textiles, Habillement, Soins corporels	28	1,8%
Nature	243	16%
Total exprimé	1493	(100%)
Pas de réponse	1699	
Total	3192	

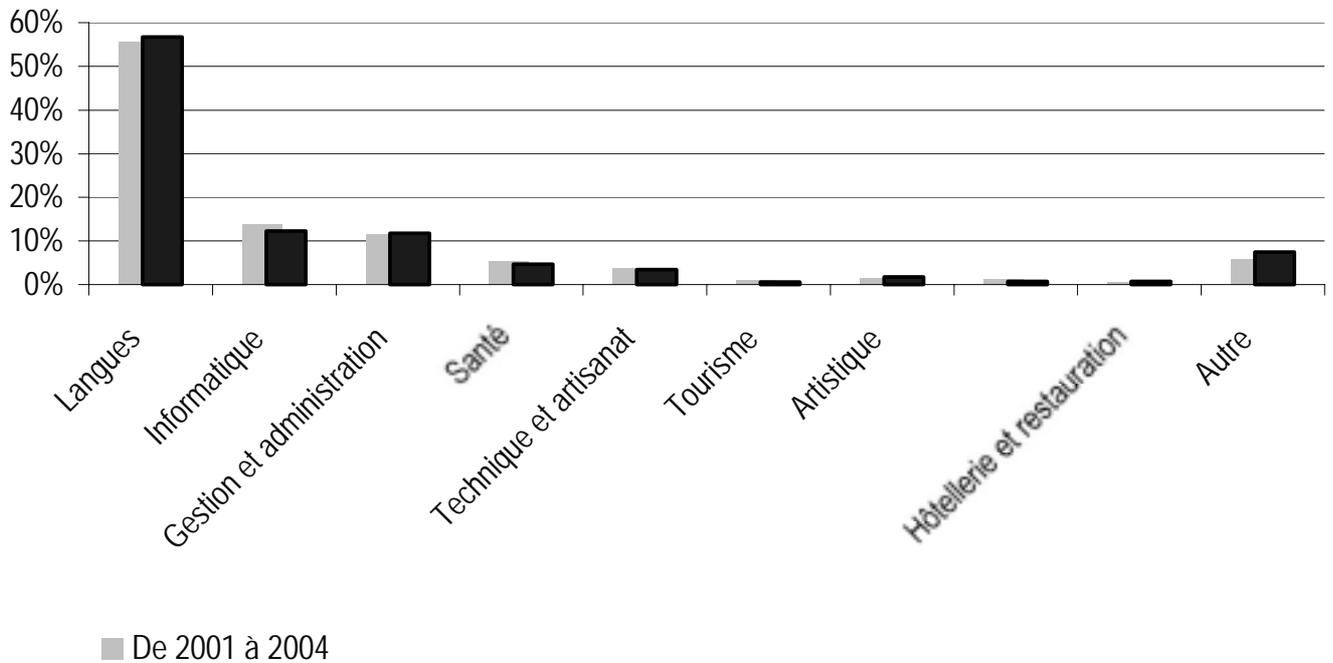
Répartition en %



Demandes acceptées selon le domaine de formation

Domaine de formation	Nombre	%
Langues	1800	56%
Informatique	386	12%
Gestion et administration	387	12%
Santé	147	4,6%
Technique et artisanat	107	3,35%
Tourisme	19	0,60%
Artistique	56	1,8%
Social	24	0,8%
Hôtellerie et restauration	23	0,72%
Autres	243	7,6%
Total	3192	(100%)

Répartition en %

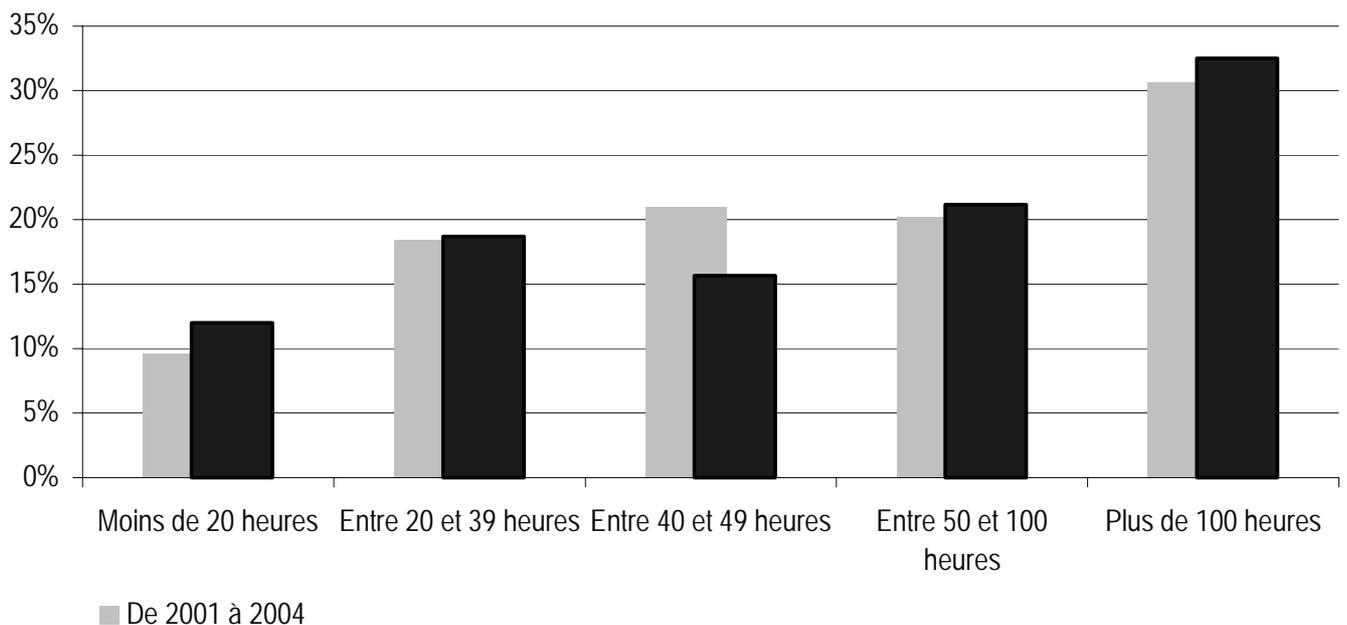


Demandes acceptées selon l'action de formation suivie au cours des 12 derniers mois

Population totale	3192
Ont suivi une formation dans les 12 derniers mois	489
% de la population totale	15%

Durée de formation		
durant les 12 derniers mois	Nombre	%
Moins de 20 heures	58	12%
Entre 20 et 39 heures	90	18%
Entre 40 et 49 heures	78	16%
Entre 50 et 100 heures	105	21%
Plus de 100 heures	158	32%
Total exprimé	489	(100%)
Pas de réponse	4	
Total	493	

Répartition en %

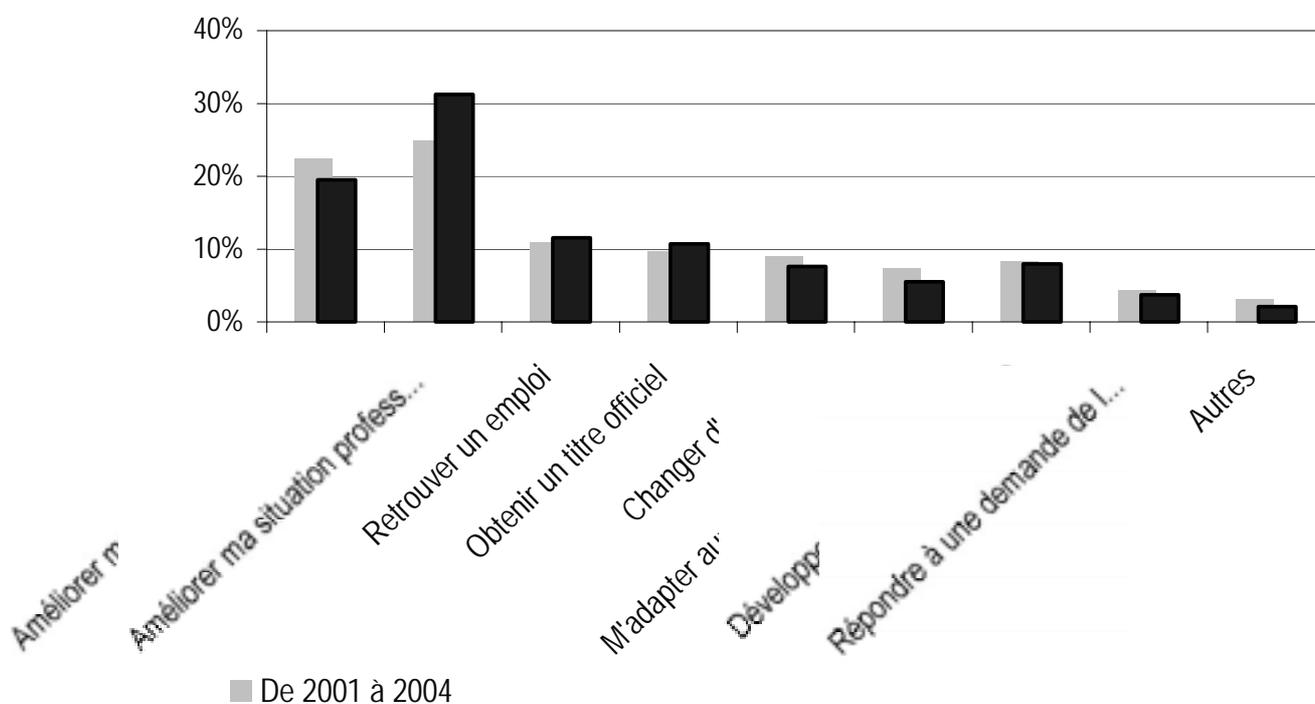


Demandes acceptées selon le motif de la demande de chèque annuel de formation

Motif	Nombre	%
Améliorer ma situation personnelle	275	19%
Améliorer ma situation professionnelle	443	31%
Retrouver un emploi	165	12%
Obtenir un titre officiel	151	11%
Changer d'emploi	109	7,7%
M'adapter aux nouvelles technologies	80	5,6%
Développer ma culture générale	109	7,7%
Répondre à une demande de l'employeur	52	3,7%
Autres	30	2,1%
Total exprimé*	1414	(100%)

(* plusieurs réponses possibles par personnes)

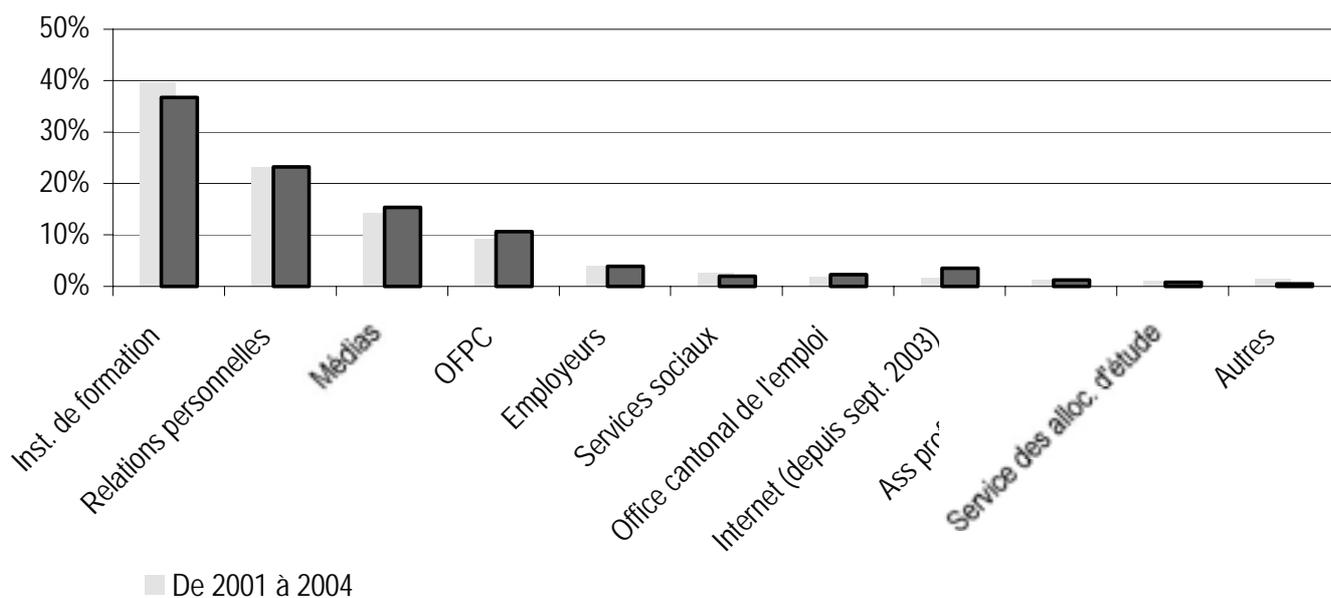
Répartition en %



Demandes acceptées selon la provenance de l'information

Provenance de l'information	Nombre	%
Inst. de formation	669	37%
Relations personnelles	424	23%
Médias	280	15%
OFPC	193	11%
Employeurs	71	3,9%
Services sociaux	35	1,9%
Office cantonal de l'emploi	41	2,3%
Internet (depuis septembre 2003)	64	3,5%
Ass prof. & syndicats	23	1,3%
Service des alloc. d'étude	14	0,8%
Autres	8	0,4%
Total exprimé	1822	(100%)
Pas de réponse	1370	
Total	3192	

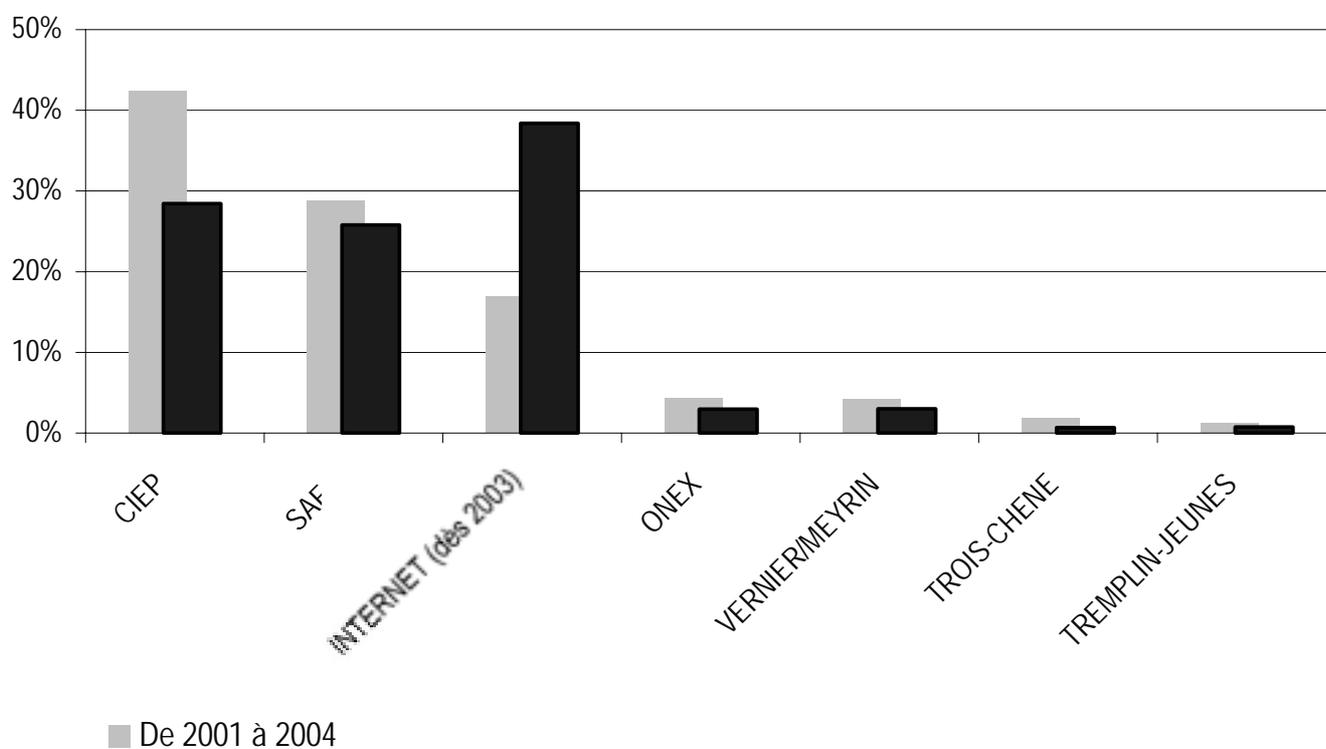
Répartition en %



Demandes acceptées selon le centre où la demande a été saisie

Centre	Nombre	%
CIEP	907	28%
SAEA	819	26%
INTERNET	1230	39%
ONEX	94	2,9%
VERNIER/MEYRIN	97	3,0%
TROIS-CHENE	21	0,6%
TREMP LIN-JEUNES	24	0,7%
Total	3192	(100%)

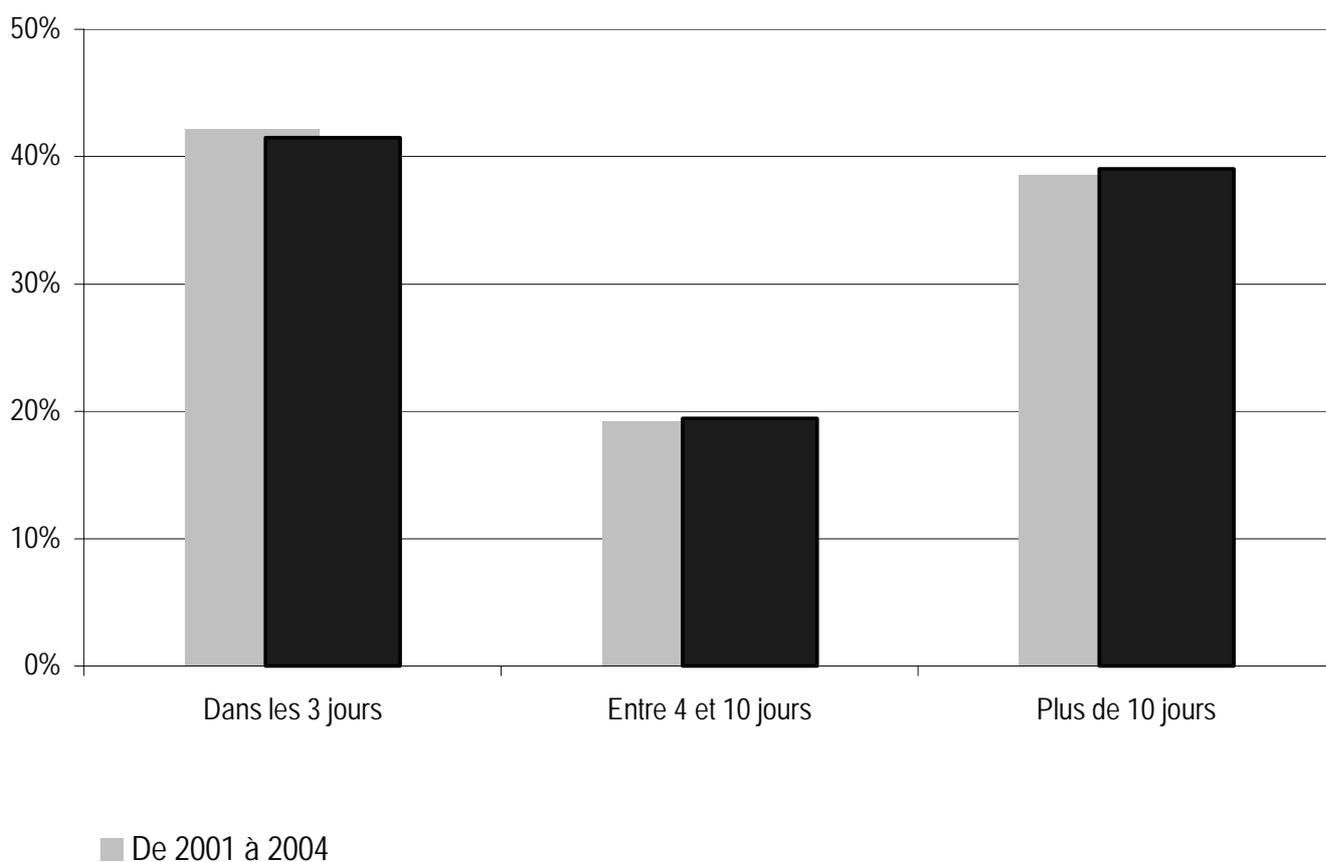
Répartition en %



Demandes acceptées selon la durée du traitement administratif

Durée du traitement	Nombre	%
Dans les 3 jours	1306	41%
Entre 4 et 10 jours	609	19%
Plus de 10 jours	1277	40%
Total	3192	(100%)

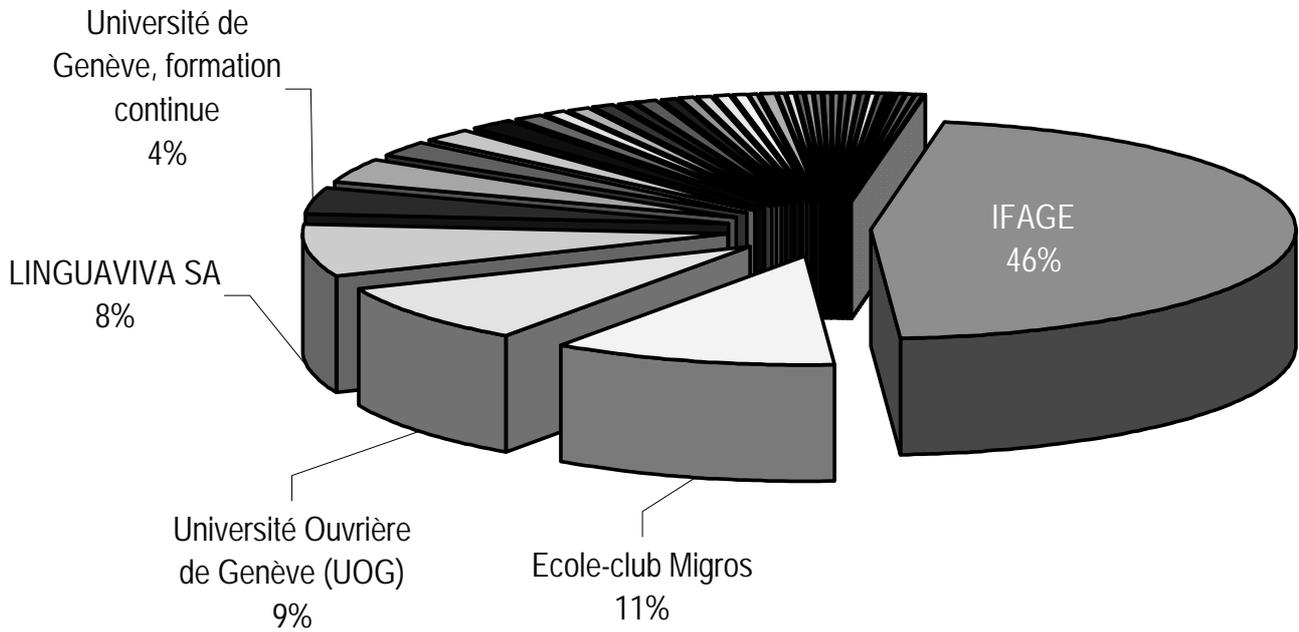
Répartition en %



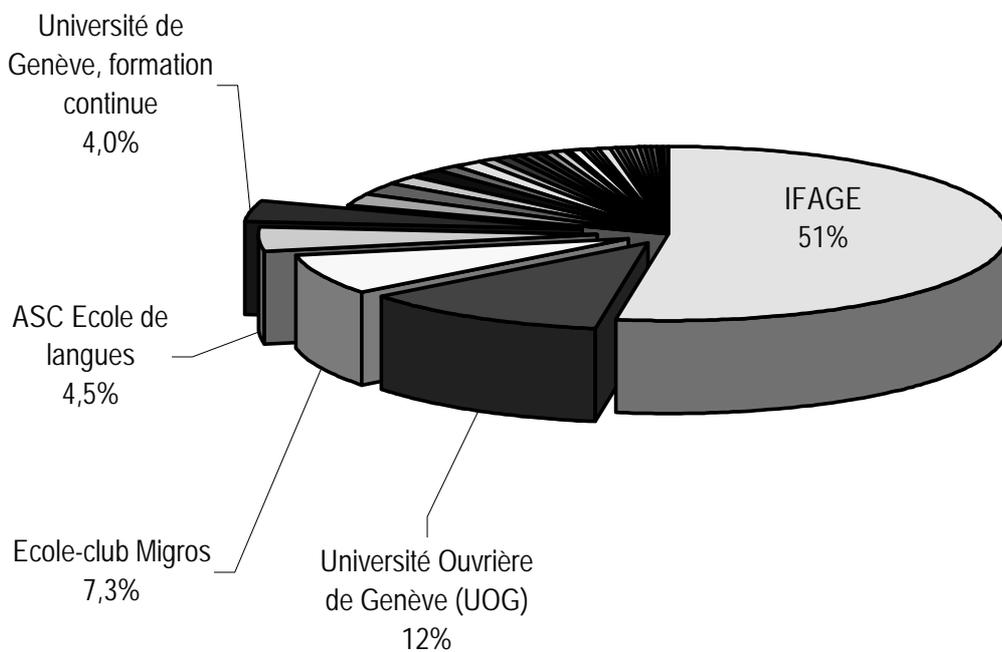
Demandes acceptées selon les formations suivies par institution

Institution	Nombre	%
ABI, atelier de bureautique & informatique	7	0,22%
Académie de langues et de commerce	7	0,22%
Active Langages	25	0,79%
AGIR	1	0,03%
ASC école de langues	75	2,37%
ASI, section de Genève	8	0,25%
ASIMCO SA	1	0,03%
Ass. Lire & Ecrire	13	0,41%
Association des assistantes en pharmacie (AGAP)	23	0,73%
Bell Switzerland SA	2	0,06%
Berlitz School of Languages AG	4	0,13%
Brief'R Formations	17	0,54%
Cadschool	6	0,19%
CEFCO Centre de formations commerciales	23	0,73%
CEFOC (Institut d'études sociales)	18	0,57%
Centre de bilan Genève (CEBIG)	117	3,69%
Centre de suggestopédie	2	0,06%
Collège pour adultes Alice Rivaz	3	0,09%
Croix-Rouge genevoise, centre de formation	28	0,88%
D&FI	1	0,03%
Ecole et Quartier	3	0,09%
Ecole hôtelière de Genève "ES"	5	0,16%
Ecole-club Migros	352	11%
ESBA Ecole supérieure des beaux-arts	2	0,06%
Espace santé Esclarmonde SA	58	1,83%
Femmes et professions	7	0,22%
Français pour tous	2	0,06%
Haute école d'arts appliqués (HEAA)	6	0,19%
Haute école de santé - Ecole de physiothérapie	1	0,03%

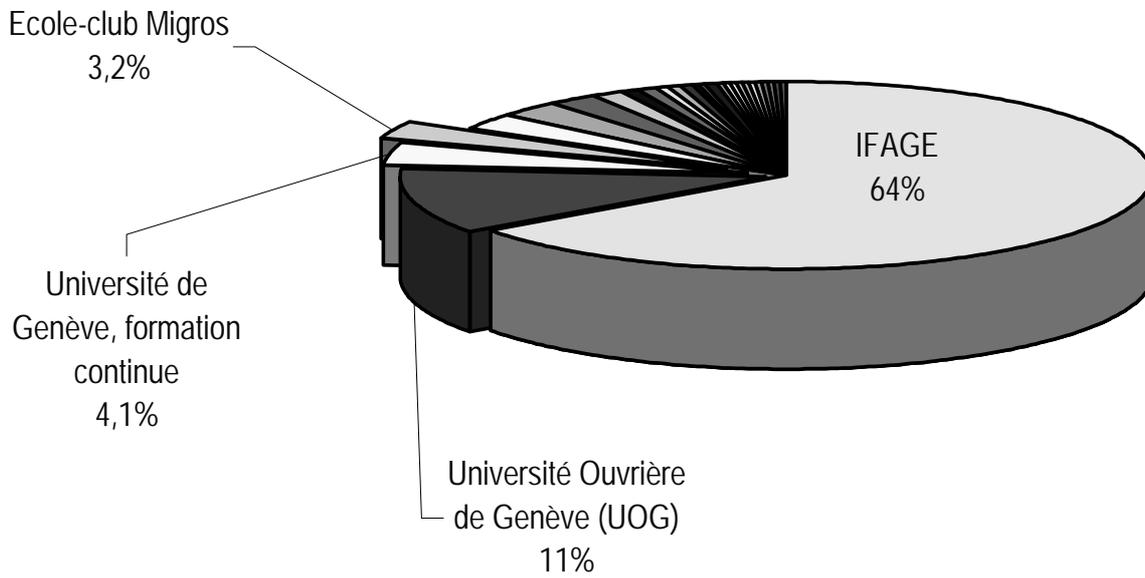
Institution (suite)	Nombre	%
HUG - SEFOS hôpitaux universitaires de Genève	2	0,06%
ID - FORM SA	20	0,63%
IFAGE	1458	46%
IFGP - Institut de formation de gestionnaires de patrimoine	1	0,03%
ImagineR Software	3	0,09%
INECLA Genève	32	1,01%
INFORCO	1	0,03%
INGESCO	1	0,03%
INLINGUA	24	0,76%
Institut holistique de la santé	3	0,09%
Institut Jaques-Dalcroze	4	0,13%
Institut SAE Genève	3	0,09%
Institut supérieur de formation bancaire (ISFB)	11	0,35%
IRSP Institut romand des sciences et des pratiques de la santé et du social	3	0,09%
IT School	7	0,22%
IUED - Institut universitaire d'études du développement	8	0,25%
L'Atelier	7	0,22%
LINGUAVIVA SA	249	7,85%
Service cantonal de l'énergie-Service formation continue HES-GE	6	0,19%
SIGHT + SOUND Formation S.A.	61	1,92%
Société des cafetiers, restaurateurs et hôteliers de Genève	18	0,57%
Spot Séminaires	1	0,03%
Supercomm, langues et communication SA	10	0,32%
Université de Genève, formation continue	120	3,79%
Université ouvrière de Genève (UOG)	286	9,02%
VM Consulting Sàrl	3	0,09%
Voie F	17	0,54%
Wall Street Institute	15	0,47%
Webster University	1	0,03%
Total	3192	(100%)



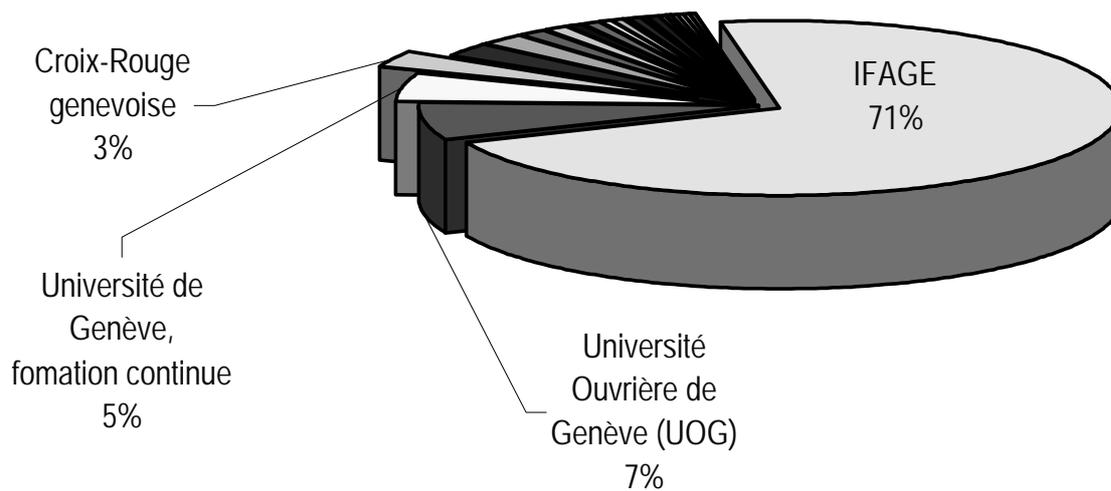
2003 (rappel)



2002 (rappel)



2001 (rappel)





Annexe 2

Chèque annuel de formation

Données recueillies auprès des institutions

Année 2004

Juin 2005

Sommaire

Données générales

Cours pouvant donner lieu à la perception d'un chèque annuel de formation _____ 5

Chiffres globaux _____ 6

Situation suite à l'introduction du chèque annuel de formation

Offre de cours _____ 7

Nombre d'inscriptions _____ 8

Parcours suivis par les bénéficiaires d'un chèque annuel de formation

Répartition des personnes _____ 9

Personnes ayant obtenu un titre à l'issue d'un cours _____ 9

Durée des cours _____ 10

Cours pouvant donner lieu à la perception d'un chèque annuel de formation

Qui dispense la formation continue ?

(Selon la loi sur la formation continue des adultes C2 08, article 4, alinéas 1 et 2)

- a) Les établissements de l'enseignement public post obligatoire
- b) Les collectivités publiques qui dépendent de l'Etat et les établissements de droit public
- c) Les établissements subventionnés ou privés reconnus au sens de l'article 6 alinéa 2 de la loi sur l'encouragement
- d) Les institutions réputées d'utilité publique, définies dans le règlement d'application de la loi sur la formation du 1^{er} juillet 1987
- e) Les associations professionnelles représentatives de professions et/ou formations réglementées au plan fédéral, intercantonal ou cantonal
- f) D'autres institutions pour les formations agréées par la commission de réinsertion professionnelle instituée par la loi sur le service de l'emploi et la location de services, du 18 septembre 1992, article 16, alinéa 2, lettre d)

Un établissement ou une institution ne figurant pas dans la liste ci-dessus peut être pris en considération pour autant que l'enseignement proposé s'inscrive dans les buts définis par la loi sur la formation continue, pour autant qu'il ne puisse pas être dispensé par les établissements déjà mentionnés et pour autant que l'établissement ou l'institution soit au bénéfice d'une autorisation préalable selon les dispositions légales ou réglementaires sur l'enseignement privé.

Quels sont les cours dont la fréquentation peut donner lieu à la perception d'un chèque annuel de formation ?

(selon le règlement d'application de la loi sur la formation continue, C2 08.01, article 17)

Les cours d'une durée minimum de 40 heures dont le contenu répond au moins à l'un des trois critères suivant :

- Formation nécessitant comme prérequis un diplôme (type CFC) lié à une formation professionnelle de base spécifique
- Formation nécessitant comme prérequis une pratique professionnelle, ou ayant un objectif de réinsertion professionnelle
- Formation destinée spécifiquement aux adultes qui répond aux critères de transversalité (langue, informatique, culture générale)

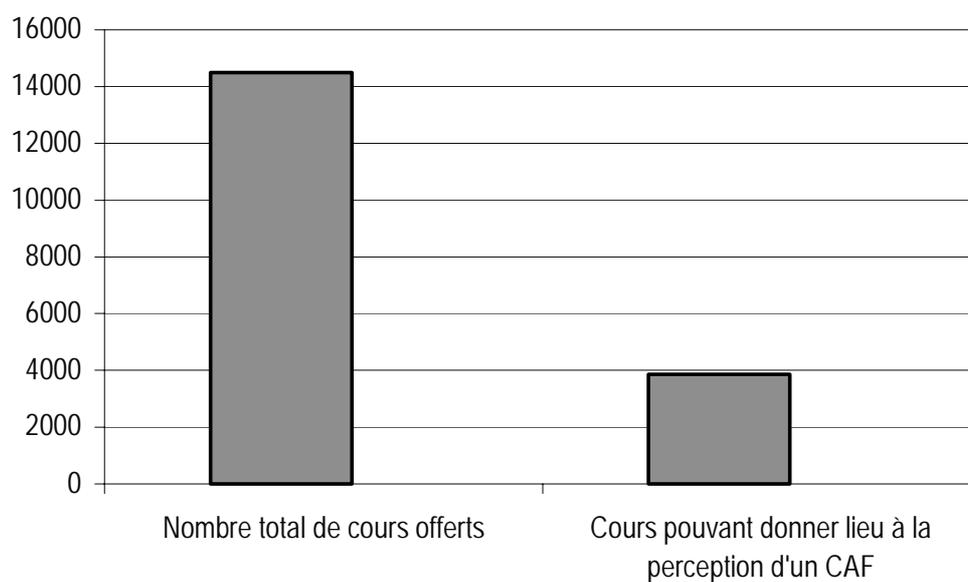
Ces cours sont répertoriés par l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC).

Chiffres globaux

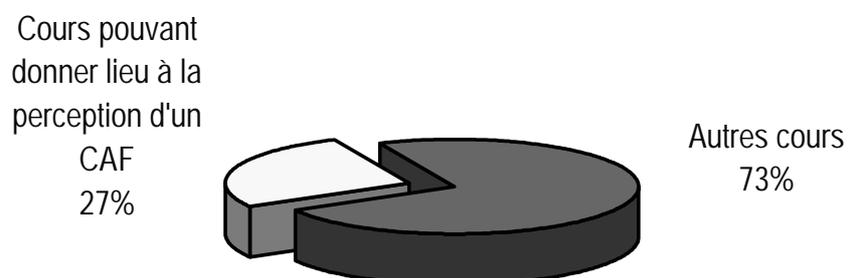
- **Nombre d'institutions qui ont offert, en 2004, des cours dont la fréquentation pouvait donner lieu à la perception d'un chèque annuel de formation (CAF) :**
87
- **Nombre de questionnaires retournés par les institutions :**
66
- **Représentation des données traitées :**
76% des institutions ayant offert des cours pouvant donner lieu à la perception d'un CAF.
85% des institutions offrant des cours pour lesquels des demandes de CAF ont été acceptées.
98% de la population ayant demandé et utilisé un CAF en 2004.

Offre de cours

Offre	
Nombre total de cours offerts	14497
Cours pouvant donner lieu à la perception d'un CAF	3868



Répartition des cours offerts

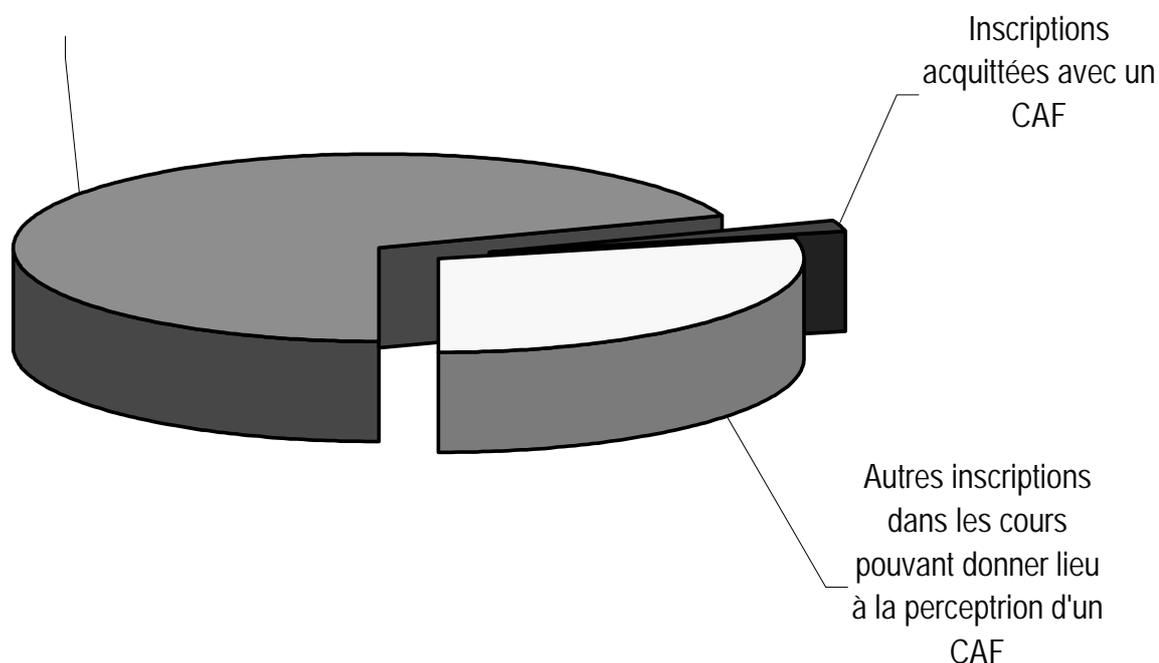


Nombre d'inscriptions

Inscriptions		%
Nombre total d'inscriptions	121848	100%
Inscriptions dans les cours pouvant donner lieu à la perception d'un CAF	37365	31%
Inscriptions acquittées avec un CAF	2660	7,1% (*)

(*) % des cours pouvant donner lieu à la perception d'un CAF

Inscriptions dans les
cours ne pouvant
pas donner lieu à la
perception d'un CAF



Répartition des personnes par type de cours dont la fréquentation peut donner lieu à la perception d'un chèque annuel de formation

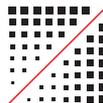
Type de cours	Ensemble des inscriptions	Bénéficiaires d'un CAF	%
Technique et artisanat	307	95	31%
Santé	1035	154	14,9%
Tourisme, Hôtellerie, Rest.	626	34	5,4%
Gestion et administration	3012	293	9,7%
Informatique	2583	350	13,6%
Langues	26161	1545	5,9%
Social	530	48	9,1%
Autres	3022	102	3,4%
Artistique	89	39	44%
Total	37365	2660	7,1%

Personnes ayant obtenu un titre à l'issue d'un cours dont la fréquentation peut donner lieu à la perception d'un chèque annuel de formation

Titres	Titres délivrés	Bénéficiaires d'un CAF	%
Certificats	2124	248	12%
Diplômes	662	139	21%
Certificats de modules	4982	351	7%
Attestations de participation	13885	1494	11%
Total	21653	2232	10%

Durée des cours dont la fréquentation peut donner lieu à la perception d'un chèque annuel de formation

Inscriptions	Entre 40 et 49 heures	Entre 50 et 100 heures	Plus de 100 heures	Total
Nombre total d'inscriptions	7733	13902	15730	37365
Inscriptions acquittées avec un CAF	912	1152	596	2660
%	11,8%	8,3%	3,8%	7,1%



Office pour l'orientation,
la formation professionnelle
et continue

Rue Prévost-Martin 6
1205 Genève

Tél. 022 388 44 00